



## *La Wallonie et la France, 70 ans après le coup de semonce de 1945*

**Philippe Destatte**  
directeur général de l'Institut Destrée

11 octobre 2015

---

Permettez-moi d'abord de remercier et féliciter l'Alliance Wallonie-France d'avoir souhaité commémorer le Congrès national wallon des 20 et 21 octobre 1945, soixante-dix ans après sa tenue et ici-même, à Liège. C'est pour moi un triple honneur de répondre à votre invitation d'évoquer cet événement majeur de l'histoire de la Wallonie. Un honneur en tant qu'historien d'abord, en tant que Wallon, ensuite, en tant que citoyen et démocrate, enfin. Ces trois regards s'articulent naturellement entre passé, présent et avenir.

### **1. En tant qu'historien : un regard vers le passé**

Un honneur d'historien, bien sûr, car c'est mon métier, ma profession, depuis 35 ans, d'écrire et surtout d'enseigner l'histoire. L'existence du Congrès national wallon de 1945 ne me fut toutefois pas apprise sur les bancs de l'Université de Liège et il m'a fallu attendre le double choc de mes deux rencontres avec Hervé Hasquin, en 1980, – et donc l'Institut Destrée –, et avec Jean Louvet, début 1982, pour prendre conscience de l'importance de cet événement dans l'histoire de la Wallonie et donc dans ma propre existence. Certes, on trouve une demi-page sur le sujet dans *l'Histoire de la Wallonie* publiée sous la direction de Léopold Genicot, en 1973, mais cette partie, ayant été rédigée par le Père André Boland, professeur aux Facultés de Namur et de Saint-Louis <sup>[1]</sup>, n'avait pas reçu toute l'attention requise de la part des chercheurs liégeois.

Cela allait rapidement changer puisque, dès 1986, au moment même où nous lançons à l'Institut Destrée le Centre interuniversitaire d'Histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, le professeur Paul Gérin organisait, dans le cadre de son cours de critique historique de l'époque contemporaine, une enquête auprès des participants au congrès de 1945 toujours en vie. C'est ce travail qui allait servir de premier matériel à la recherche et à la publication par Philippe Raxhon de son *Histoire du Congrès wallon de 1945*, judicieusement sous-titrée : *Un avenir politique pour la Wallonie ?* Cet ouvrage a été édité par l'Institut Destrée en 1995, avec une préface de Paul Gérin. A l'issue d'une recherche précise, mobilisant des sources et des témoignages nouveaux, Philippe Raxhon concluait que, *après le coup de théâtre du vote sentimental favorable à la réunion de la Wallonie à la France, (...) la Wallonie cessa d'être mythique aux yeux d'une avant-garde démocratique wallonne, pour devenir un projet politique et institutionnel cohérent dont les étapes de modifications constitutionnelles vers l'instauration de l'État fédéral belge seraient la concrétisation* <sup>[2]</sup>. Mais, me direz-vous, et vous aurez raison, depuis 1995, vingt ans de fédéralisme ont coulé sous le pont de la Belgique. Nous y reviendrons, vous bien sûr lors de vos débats, et moi-même dans quelques instants.

Il me faut dire encore qu'outre cette édition, nous n'étions pas restés inactifs pour commémorer le cinquantième anniversaire du congrès puisque mon collègue Paul Delforge réalisait des interviews et un montage audiovisuel d'anciens témoins et non des moindres puisqu'il s'agit de personnalités comme Aimée Bologne-Lemaire, Léon Halkin, Alfred Califice, André Schreurs, etc. De son côté, avec l'appui du Ministre-Président Robert Collignon, Marie-Anne Delahaut préparait avec Jean Louvet les matériaux pour écrire une pièce de théâtre qui devait faire revivre le congrès dans différentes villes wallonnes en reprenant comme titre la formule d'Olympe Gilbert, le *coup de semonce*<sup>3</sup>. Son acteur principal, Jean-Claude Derudder, devait d'ailleurs recevoir le prix du Wallon de l'année 1996 pour sa magistrale interprétation de plusieurs ténors du congrès.

En ce qui me concerne, et depuis le milieu des années 1980, le Congrès national wallon n'a cessé d'être au cœur de mon enseignement de l'histoire de la Wallonie, que ce soit dans le secondaire, que je n'ai jamais cessé de fréquenter, dans le supérieur ou encore à l'université, où j'enseigne depuis plus de dix ans l'histoire de la Belgique – et donc aussi de la Wallonie –, de ses sociétés et de ses institutions à l'Université de Mons. Il est rare que je ne l'évoque pas également dans mes exposés devant un public plus large, en particulier lorsqu'il s'agit de la réforme de l'État.

En effet, le Congrès national wallon polarise véritablement la demande wallonne en matière d'autonomie dans le contexte fondamentalement dramatique qui est celui de la sortie de la guerre 1940-1945. Et ce moment, on doit le regretter, ne fait pas suffisamment partie, malgré nos efforts, de l'histoire collective de la Wallonie, de sa compréhension de sa propre trajectoire. Je dirais même que cette absence rend incompréhensible dans beaucoup d'esprits, y compris de chercheurs et du monde politique, la demande sociale wallonne en termes de réforme de l'État. Observons d'ailleurs que de nombreuses personnalités politiques wallonnes, et non des moindres, considèrent que le Mouvement wallon démarre réellement avec André Renard en 1960-1961. Non seulement, elles ignorent qu'André Renard était présent en 1950 déjà, tout comme il était actif dans la résistance wallonne, mais surtout que la volonté qui animait le congrès était *née des trahisons de la Lys et du Canal Albert*, comme le disait François Simon, un dur Ardennais vivant à Bruxelles, co-fondateur de Wallonie libre en 1940<sup>[4]</sup>. Celui qui avait peut-être pu rencontrer le Général De Gaulle à Alger, en 1944, rappelait que *ceux qui avaient trahi sur le champ de bataille avaient pratiquement déchiré le peu de solidarité qui existait dans la Belgique. Ces trahisons, disait-il, n'ont jamais été le fait des régimes wallons, mais partout où notre jeunesse combattait en avant, en arrière, à gauche, à droite, elle voyait d'autres régiments qui étaient appelés à la soutenir, abandonner la bataille, et certains même accueillir Hitler en libérateur ! (Applaudissements). Il est né aussi – poursuivait Simon – ce sentiment de l'abandon de nos camarades dans les camps de prisonniers*<sup>5</sup>. (...) *C'est là, notait Simon, que la rupture s'est faite.*

C'est cela que l'on veut nous faire oublier depuis. C'est cela qu'on ne cesse de minimiser, de cacher, de pervertir. La presse bien pensante, mais aussi des historiens au service de je ne sais quelle cause, ont empêché que cette compréhension soit faite. Entendez-moi bien, mon souci n'est pas et n'a jamais été de fustiger la Flandre et les Flamands pour l'attitude de ceux qui ont trahi. Ma préoccupation a été de dire que, si on ne saisit pas ce qui s'est passé entre 1940 et 1945 en Belgique, on ne comprend pas la rupture qu'a constituée le vote du congrès

de 1945 ni le résultat, qui le prolonge, de la consultation populaire de 1950. Et, à nouveau, je rends ici hommage à Hervé Hasquin, pour avoir non seulement cherché et trouvé des preuves de ces défaillances, mais aussi, d'avoir eu le courage de les rendre publiques <sup>6</sup>. Ces témoignages se sont, bien entendu, multipliés et renforcés depuis.



Ph. Destatte au Palais des Congrès de Liège, 11 octobre 2015, Photo AWF

J'ajouterai que, au delà de ces questions que Simon qualifiait de sentimentales, mais qui sont hautement politiques, la présentation, par Fernand Schreurs, secrétaire général du Congrès, des griefs de la Wallonie sont définis dans les domaines économiques, notamment la concentration financière et la désindustrialisation <sup>7</sup>. Ces aspects du rapport seront tellement convaincants qu'ils auront des répercussions sur le futur Premier Ministre Jean Duvieusart, déjà préoccupé avant-guerre par cette question, mais aussi sur Paul Henry Spaak, dont on connaît la volatilité et l'opportunisme, mais qui dégagera les moyens pour faire réaliser le remarquable rapport du Conseil économique wallon sur l'état de la Wallonie, publié en 1947 <sup>8</sup>.

Le droit que s'octroie la Wallonie en ce 20 octobre 1945, c'est, comme l'écrit Théo Pirard, celui de *scruter son destin* <sup>9</sup>. En fait, il s'agit, pour le congrès, de définir des solutions *pour liquider* le problème wallon. Elles sont au nombre de quatre : quatre positions qui seront défendues tour à tour, sur lesquelles le congrès aura à se prononcer :

1. *Le maintien de la structure unitaire de la Belgique avec des modifications plus ou moins importantes dans l'appareil constitutionnel ou légal;*
2. *L'autonomie de la Wallonie dans le cadre de la Belgique;*
3. *L'indépendance complète de la Wallonie;*
4. *La réunion de la Wallonie à la France* <sup>10</sup>.

Comme le confirmera le député Joseph Merlot à la Chambre, deux votes écrits et secrets ont été prévus dès avant le congrès et organisés durant l'événement <sup>11</sup>. Un premier vote, qualifié de *sentimental* mais au scrutin secret, accorde 486 voix à la réunion à la France, 391 voix au fédéralisme, 154 voix à l'indépendance de la Wallonie et 17 voix à la formule de décentralisation de la Belgique. Pourtant, au

terme de la deuxième journée de discours et de débats, c'est à main levée que l'assemblée se prononce, à l'unanimité moins 2 voix, pour l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de la Belgique <sup>12</sup>. Ainsi que l'explique Fernand Schreurs, cette étiquette recouvre à la fois l'Etat fédéral selon la formule Truffaut – Dehousse, la confédération d'Etats présentée par la Fédération socialiste liégeoise et l'union personnelle ou réelle <sup>13</sup>. Dans un souci d'unité et de réalisme politique, les ténors du mouvement ont rallié leurs militants à la solution *raisonnable* de l'autonomie <sup>14</sup>. Comme l'a dit Charles Plisnier dans un discours pourtant enflammé, *on ne fait pas l'impasse d'une expérience politique* <sup>15</sup>.

Ainsi que l'indique François Simon en tribune libre du journal *Le Gaulois*, les partisans de l'indépendance de la Wallonie et du rattachement à la France ont estimé qu'une dernière expérience restait à tenter, une dernière preuve à faire : *celle qui consiste à faire éclater la mauvaise foi des dirigeants unitaires et l'impossibilité de doter la Wallonie, dans le cadre belge, d'un système qui lui rende son entière souveraineté* <sup>16</sup>.

## 2. En tant que Wallon : une analyse du présent

En tant que Wallon, le regard que je porte sur le présent ne laisse pas de m'inquiéter. De 1945 au milieu des années 1960, sous les effets conjugués de son absence de dynamisme, d'innovation, d'autonomie, de créativité, de volonté de redéploiement, la Wallonie a poursuivi son déclin. Il faut ajouter à ces causes, le choix des holdings comme la Générale de transférer 20 % de ses participations du Sud vers le Nord. La Wallonie qui représente 33,2 % des activités de la Générale, en 1965, n'en représente plus que 28,6 %, en 1980. La part de la Flandre est passée de 53,5 à 60 % du portefeuille belge du holding <sup>17</sup>. Des constats semblables peuvent être faits pour d'autres groupes financiers, comme Brufina, Cofinindus. En 1963, la richesse par habitant est passé sous celle de la Flandre et il a fallu attendre la fin des années soixante pour que la Wallonie puisse vraiment commencer à agir pour changer sa trajectoire. Ainsi, je ne suis pas de ceux qui pensent que les efforts de redéploiement de la Wallonie commencent en 1997 ou en 1999. Si les ministres Fernand Delmotte, Jean-Pierre Grafé, Jean Defraigne, Jean Gol, Alfred Califice, Robert Moreau, Guy Mathot, Jean-Maurice Dehousse, Philippe Busquin, Melchior Wathelet, Bernard Anselme, Guy Spitaels et Robert Collignon – et j'en oublie ! – n'avaient pas fait ce qu'ils ont fait et donné à la Wallonie, elle n'aurait pas enrayé son déclin dans la seconde moitié des années 1980. Néanmoins, et malgré les contrats d'avenir et les plans dits Marshall, nous nous maintenons sur un palier, mais nous stagnons. Nous nous redéployons, mais nous ne décollons pas. Nous gérons au mieux, certes, mais nous ne nous transformons pas véritablement. Nous voulons accélérer – ce sont les mots du Ministre-président Paul Magnette – mais nous n'accélérons pas encore <sup>18</sup>. Les dernières analyses entendues ne sont pas là pour nous rassurer <sup>19</sup>. La responsabilité de cette situation ne résulte pas de quelques-uns, ni de nos gouvernants, ni des Flamands, ni du fédéral, ni de l'Europe. Cette responsabilité nous est imputable. Elle est collective. Elle résulte de vous, elle résulte de moi.

Certes, le fédéralisme ne nous a pas éblouis par sa capacité de transformation. Il a fallu vingt ans depuis 1945 pour commencer, très timidement à l'obtenir. Il reste partiel, saucissonné entre la Région wallonne et la Communauté française, et l'intérêt, le bien commun wallon restent fondamentalement brouillés par les logiques

de partis qui, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, restent éloignés de la Wallonie. Intérêt régional et bien commun sont également affectés par des logiques syndicales qui ne font plus de la Wallonie leur rêve d'une justice sociale et d'une région d'où serait bannie le chômage, pour citer approximativement André Renard <sup>20</sup>. Comment le pourraient-ils, me direz-vous ? Il en est de même du monde associatif qui éprouve des difficultés gigantesques à mobiliser. Les entreprises semblent aujourd'hui les seules à vraiment s'inscrire dans un cadre wallon tout en s'articulant avec la nécessaire mondialisation. Il me suffit d'ailleurs de fréquenter parfois le Cercle de Wallonie, l'Union wallonne des Entreprises ou les sections wallonnes du Forum financier pour retrouver l'allant que l'on rencontrait hier dans d'autres lieux.

Le présent n'est pas sombre, car il est le lieu de nos actions, le moment où nous pouvons construire un avenir meilleur. Je crois néanmoins qu'aujourd'hui il est difficile de dire à nos enfants et à nos petits-enfants ce qu'on m'a dit dans les années 1970, 1980 et 1990 : encore dix ans, encore vingt ans, et la Wallonie se portera mieux. Or aujourd'hui, les meilleurs économistes nous disent que la Wallonie ne pourra rattraper ni la moyenne belge ni la moyenne européenne avant vingt ans, toutes choses restant constantes par ailleurs.

Ma conviction est donc qu'il faut changer de trajectoire et construire l'avenir autrement.

### **3. En tant que citoyen et démocrate : l'avenir est à construire maintenant**

Je vous entends me répondre, Monsieur le Président de l'Alliance Wallonie-France : « l'avenir de la Wallonie sera français ».

Philosophiquement, cette idée ne me perturbe pas. D'ailleurs, personne n'a jamais relevé l'exergue que j'avais placé, en toute conscience, dans mon essai de 1997 sur l'identité wallonne, dû à la plume de Fernand Braudel : *quand je me pose des questions sur l'identité de notre pays, observé par priorité à travers l'épaisseur de son passé, n'est-ce pas à propos de la France de demain que je me tourne et m'interroge ?* <sup>21</sup>

De même, comme prospectiviste, lorsque je regarde les trajectoires possibles de la Wallonie dans le contexte d'une disparition éventuelle de la Belgique, ainsi que je l'ai fait au Sénat français en 2004 <sup>22</sup> ou à l'ARAU à Bruxelles en 2005 <sup>23</sup>, l'idée de réunion de la Wallonie à la France me paraît une alternative crédible. Davantage crédible en tout cas que l'idée – *saugrenue*, aurait dit François Perin – d'une Belgique résiduelle, sans la Flandre mais avec un roi, que préfigurerait la soi-disant Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nonobstant le fait que j'habite à moins de 15 kms de la France, que j'enseigne de manière plus ou moins hebdomadaire, depuis plus de dix ans à Paris et à Reims, que j'accepte volontiers chantiers et conférences dans les régions françaises, que Paris me paraît davantage capitale que Bruxelles ou Namur et que, dès lors, je me sens déjà largement réuni à la France, ceci n'est pas un *coming-out* réunionniste.

Pour trois raisons que je pense essentielles.

La première est une question de temporalité. Il me paraît en effet que, compte tenu de son état général et de sa santé économique et sociale, la Wallonie n'est pas en mesure de négocier valablement avec l'Élysée, Matignon, le Quai d'Orsay ou toute autre instance, sa réunion à la République dans les conditions actuelles. Si nous devons le faire, ne laissons pas penser à nos amis qu'après avoir été largués par les Flamands, puis par les Bruxellois, voire par les germanophones, nous chercherions notre salut dans une sécurité française par incapacité à mettre de l'ordre dans notre région, par manque de résilience, c'est-à-dire par incapacité à se saisir et à répondre aux enjeux qui sont les nôtres. Le sursaut de dignité que je prône depuis des années à l'égard des Flamands, je le préconise aussi à l'égard des Français.

La deuxième raison pour laquelle je ne veux pas me réunir maintenant à la République est que, je ne crois pas davantage en une France ontologique qu'en une Wallonie éternelle. Lors d'un colloque organisé par Claire Lejeune à l'Université de Mons en octobre 1994, Claude Julien – ancien directeur du *Monde diplomatique* – posait la question de savoir s'il est possible de se dire Français, de culture française aujourd'hui, sans dire si nous nous rangeons pour la période 1940-1945, du côté de Vichy ou du côté de la Résistance ? <sup>24</sup> Or il est intenable de soutenir que la France de Vichy n'était pas la France.

On ne l'a pas suffisamment rappelé, le Congrès de 1945 réunissait plus d'un millier de congressistes, parmi lesquels plus de 300 chefs de la Résistance, dans le contexte de sortie de guerre que j'ai rappelé. La France à laquelle nous aspirons quand nous en parlons comme alternative n'est pas celle du projet que portaient hier Pétain et Laval. Parce que, bien sûr, en tant que Wallons, nous avons refusé ceux d'Hendrik De Man et de Léon Degrelle. Par fidélité à nos pères, nous qui faisons constamment la leçon au Vlaams Belang, à la NVA et à tous les Flamands qui n'ont pas rompu avec leur passé, nous ne saurions aspirer à vivre et à collaborer dans et avec une France aux mains, hier de Jean-Marie Le Pen, aujourd'hui ou demain de Marine Le Pen. Notre fidélité à ceux de 1940-1945, à ceux qui aimaient la Wallonie et la France et sont morts ou ont souffert pour la liberté et la démocratie est à ce prix. Et je pense évidemment à des Georges Truffaut, Luc Javaux, et à tant d'autres. Je pense à mon grand-père liégeois qui a passé une bonne partie de la guerre en captivité, à mes grands-parents châtelettains, dont la maison fut brutalement perquisitionnée par la Gestapo, à ma grand-mère résistante, arrêtée, battue et incarcérée à la prison de Charleroi, à mon père enfant, bousculé par les nazis. Certes, nous avons aussi nos collaborateurs wallons mais, comme l'a bien montré l'historien Martin Conway, ils étaient assiégés chez eux, écartés, pestiférés <sup>25</sup>. Vingt ans après la guerre, ma grand-mère m'interdisait encore la fréquentation de jeunes gens parce que l'attitude de leurs parents avait été douteuse pendant ces années sombres.

La troisième raison enfin, c'est que nous ne saurions soutenir aujourd'hui que la Wallonie ne dispose pas d'une certaine souveraineté. Le fédéralisme a transféré l'État pour ce qui concerne les compétences au niveau des entités fédérées. Et ces compétences sont gigantesques. Notre Congrès national wallon est réuni en permanence. Il s'agit de notre Parlement de Wallonie qui, depuis 20 ans cette année, est élu directement et séparément du fédéral. C'est lui qui, demain, sera au centre de

toute décision quant à l'avenir de notre région. C'est avec lui, et donc avec ses membres, qu'il vous faut dialoguer, c'est lui qu'il faut nourrir de vos analyses, c'est lui qu'il vous faut connecter aux acteurs de la gouvernance française.

## **Conclusion : Si c'est la France, ce sera la France libre**

Je conclurai en me référant à une des grandes figures du Mouvement wallon et un des fondateurs de l'Institut Destrée. Arille Carlier, avocat, ancien stagiaire de Jules Destrée, de sensibilité libérale s'interrogeant en 1938 sur la réunion de la Wallonie à la France, estimait *qu'il n'est pas démontré qu'un peuple de nationalité française ne puisse atteindre à la plénitude de sa vie nationale sans faire partie de l'État français*<sup>26</sup>.

Faut-il dire que, 77 ans plus tard, la complexité du monde contemporain rend, d'une part, cette question dérisoire et, d'autre part, sa réponse plus urgente que jamais.

Je pense dès lors que vos réflexions ainsi que vos travaux de sensibilisation et de pédagogie, sont, plus que jamais, utiles et salutaires.

Mais je m'en voudrais de ne pas vous inviter à un effort supplémentaire.

A l'heure où les ministres wallons invoquent le patriotisme économique de la Wallonie, je dis que nos patries sont en danger.

D'une part, je crains pour notre capacité de redressement de la Wallonie, malgré les efforts fournis, ceux-ci étant très insuffisants et pas assez profonds. L'échec de nos politiques de redéploiement aurait des conséquences terribles tant sur notre vie sociale que sur notre cohésion territoriale.

D'autre part, je crains aussi pour l'évolution de la France. Emberlificotée dans ses contradictions, incapable de renouveler son modèle d'intégration républicain, hésitante sur ses stratégies industrielles, sociales, éducationnelles et culturelles, la République semble laisser l'initiative à ses forces les plus antidémocratiques, les plus irrationnelles, les plus intégristes. Les valeurs de la République paraissent se déliter tout comme la Nation : la communauté des citoyens se fragmente en d'inutiles et vains communautarismes...

En tant que Wallonnes et Wallons, nous avons le devoir de secourir la France, de l'aider à voir clair en elle-même et d'appuyer ceux qui – de droite, du centre ou de gauche – lui permettront, comme en juin 1940, de renouer avec *une certaine idée de la France*. Cette idée que nous partageons. Et nul doute que les élections régionales françaises nous en donneront l'occasion.

Enfin, si demain ou après-demain, comme on doit l'anticiper, à défaut de le craindre, la Belgique venait à disparaître, il nous faudrait choisir d'autres alternatives. Mais, je le dis tout net : si c'est la France, ce sera la France libre.

Philippe Destatte

[1] André BOLAND, *Les naissances de la Wallonie*, dans Léopold GENICOT, dir., *Histoire de la Wallonie*, p. 463, Toulouse, Privat, 1973.

[2] Philippe RAXHON, *Histoire du congrès wallon d'octobre 1945, Un avenir politique pour la Wallonie*, p. 119, Charleroi, Institut Destrée, 2015. – *Actes du colloque scientifique international sur le Congrès national wallon de 1945*, dans *La Vie wallonne*, avril 1997. – On trouvera également une importante revue de presse portant sur l'ensemble de la période dans *L'Opinion wallonne*, notamment les numéros 4 d'octobre – novembre 1945 et 5 de 1946.

[3] *In memoriam, Olympe Gilbert*, dans *La Nouvelle Revue wallonne*, avril – septembre 1958, p. 107. – Olympe GILBART, *Un coup de semonce qui doit être entendu, tel est le sens profond du Congrès national wallon*, dans *La Meuse*, 25 octobre 1945, p. 1.

[4] Sur François Simon, voir Paul DELFORGE, *François Simon*, dans *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. 3, p. 1479-1480, Charleroi, Institut Destrée, 2001.

[5] *La Wallonie a parlé, La première assemblée des États généraux de Wallonie revendique l'autonomie de la Wallonie*, dans *Le Gaulois*, 22 octobre 1945, p. 1. – Marie-Françoise GIHOUSSE, *Mouvements wallons de Résistance*, p. 100-102, Charleroi, Institut Destrée, 1984. – Voir le mémoire, attribué à François Simon, relatant son voyage. FHMW, Fonds Raymond VANHAM, Wallonie libre, D. Divers rapports, 11 pages. – *M. François Simon prend la parole, Ibidem*, p. 2.

[6] Hervé HASQUIN, *Historiographie et politique, Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie*, p. 123, Charleroi, Institut Destrée, 1982.

[7] *Le congrès de Liège des 20 et 21 octobre 1945, Débats et résolutions*, p. 21, Liège, Éditions du Congrès national wallon, [s.d.].

[8] *Économie wallonne, Rapport présenté au Gouvernement belge par le Conseil économique wallon, 20 mai 1947*, Liège, Éditions du Conseil économique wallon, 1947.

[9] Théo PIRARD, *Ce samedi et ce dimanche à Liège, la Wallonie va scruter son destin*, dans *La Meuse*, 20 et 21 octobre 1945, p. 1.

[10] *Le congrès de Liège des 20 et 21 octobre 1945...*, p. 81-82.

[11] *Annales parlementaires, Chambre des Représentants, Séance du 8 novembre 1945*, p. 1.249.

[12] *Le congrès réuni à Liège a choisi à l'unanimité moins deux voix le fédéralisme dans le cadre d'une Belgique réformée*, dans *La Meuse*, 22 octobre 1945, p. 1 & 2.

[13] *Le congrès de Liège des 20 et 21 octobre 1945...*, p. 88.

[14] *Le congrès a voté*, dans *La Wallonie libre*, novembre 1945, p. 1sv. – *Le congrès de Liège des 20 et 21 octobre 1945...*, p. 82.

[15] *Le congrès de Liège des 20 et 21 octobre 1945...*, p. 106. – Sur Charles Plisnier et le mouvement wallon : José FONTAINE, *Plisnier et la question nationale*, dans Paul ARON, dir., *Charles Plisnier, Entre l'Évangile et la Révolution*, p. 111-123, Bruxelles, Labor, 1988. – Philippe DESTATTE, *Actualité politique de Charles Plisnier sur la question wallonne*, dans *Francophonie vivante*, décembre 1996, p. 245-250.

[16] François SIMON, *Pourquoi le repli*, dans *Le Gaulois*, 24 octobre 1945, p. 1. – Voir les réactions des principaux témoins, vingt-cinq ans plus tard : *Il y a vingt-cinq ans : le premier Congrès national wallon, La Wallonie interrogée : Si c'était à refaire, recommenceriez-vous ?*, dans *La Wallonie*, 24 et 25 octobre 1970, p. 8, 9 et 10.

[17] Jean-Rémi SORTIA, *Présence de la Société générale de Belgique en Wallonie : 1900-1980*, dans *Wallonie* 86, n° 74, p. 133-150.

[18] Ph. DESTATTE, *L'économie wallonne, les voies d'une transformation accélérée*, Exposé présenté au Forum financier de la Banque nationale de Belgique, Université de Mons, le 3 novembre 2014, Blog PhD2050, 24 juin 2015, <https://phd2050.wordpress.com/2015/06/24/fofi/>

[19] Philippe DONNAY, *Perspectives économiques régionales 2015-2012*, Conférence présentée au CESW, 21 septembre 2015. – Jules GAZON, *Wallonie, Connais-toi toi-même !* dans *Le Soir*, 5 octobre 2015. – Giuseppe PAGANO, *L'économie wallonne : forces et faiblesses*, Cycle de conférences UMONS – Université ouverte, *Où va la Wallonie ?* Charleroi, 8 octobre 2015.

[20] Ph. DESTATTE, *L'identité wallonne, Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX-XXèmes siècles)*, p. 231-232, Charleroi, Institut Destrée, 1997.

[21] Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France, Espace et histoire*, p. 20, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986. dans Ph. DESTATTE, *L'identité wallonne...*, p. 11.

[22] Ph. DESTATTE, « *Scruter son destin* », *Quelle actualité pour les alternatives de 1945 concernant l'avenir de la Wallonie*, Conférence au Sénat français à l'initiative du Cercle franco-wallon, Paris, 18 octobre 2004.

[23] Ph. DESTATTE, *Les différentes alternatives d'évolution du modèle institutionnel belge et les conséquences pour Bruxelles*, dans *Bruxelles dans la Belgique post-fédérale*, p. 42-51, Bruxelles, Atelier de Recherche et d'Action urbaine (ARAU), 2005.

[24] Voir *Citoyenneté européenne et culture*, *Cahiers internationaux de Symbolisme*, n° 80-81-82, 1995. La citation n'y figure pas, il s'agit d'un verbatim que j'ai pris en note à cette occasion.

[25] Martin CONWAY, *Degrelle, Les années de collaboration*, Ottignies, Quorum, 1994.

[26] Arille CARLIER, *Qu'est-ce qu'une nation ? Qu'est-ce qu'un Etat ?*, dans *La Wallonie nouvelle*, 6 mars 1938, p. 1 & 2.